

Province de Québec
Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover

Objet : Budget 2014 – informations

A) Sommaire du budget : Adopté le 9 décembre 2013

Total net des revenus et des charges : 5 254 470\$ soit une augmentation de 4 % par rapport au budget de l'année 2013 laquelle s'explique notamment par une augmentation des activités d'investissement liées au réaménagement du parc Guèvremont, à l'achat d'équipements de loisirs et de voirie de même qu'à des travaux de pavage et d'aqueduc et d'égout.

La répartition :	Revenus :	4 585 220\$
	Surplus & fonds réservés	669 520\$
	Charges :	4 428 755\$ ¹
	Amortissement	- 526 385\$
	Remboursement de capital	258 600\$
	Activités d'investissement	1 093 500\$ ²

<u>Notes</u> :	¹	Incluant 83 060 \$ pour les intérêts sur la dette
	²	Les dépenses d'immobilisation sont :
		- Équipement informatique : 12 500\$
		- Équipements de voirie : 10 000\$
		- Terrains & bâtiments /
		Acquisition : 140 000\$
		- Parcs – Aménagement
		& équipements : de parcs : 285 000\$
		- Bibliothèque /
		livres & équipements : 10 000\$
		- Travaux d'aqueduc & d'égout : 136 000\$
		- Travaux de pavage : 500 000\$

Et seront financées de la manière suivante :

-	Fonds d'administration :	424 250\$
-	Surplus Fonds général:	564 760\$
-	Réserve incendie :	34 490\$
-	Réserve Travaux publics:	10 000\$
-	Fonds de parcs :	60 000\$

B) Taux de taxation 2014 :

Taxe foncière: le taux est fixé à 0,78 \$ / 100\$ d'évaluation, soit: une diminution de plus de 9 % par rapport au taux de 2013 lequel était de 0,86 / 100\$ d'évaluation.

Exceptions:

Taxe sur les immeubles non-résidentiels (IRN) : 1,27\$ / 100\$ d'évaluation
Terrains vagues desservis¹: 2,34\$ / 100\$ d'évaluation
Terrains vagues non-desservis¹: 1,56\$ / 100\$ d'évaluation

Note : 1) Ne s'applique pas dans le cas des projets de développements domiciliaires parce qu'il y a des ententes avec les promoteurs.

Taxes de services: les taux suivants ont été retenus:

- 1) Aqueduc - taux de base (diminution de 32 % du taux):
- Résidentiel : 117,50 \$ / unité (< de 150 m³)
 - Autres immeubles : 132,50 \$ / unité (< de 150 m³)
- consommation excédentaire :
- Résidentiel : 1,50 \$ / m³ (entre 151 & 400 m³)
3,00 \$ / m³ (> 401 m³)
 - Autres immeubles : 1,60 \$ / m³ (entre 151 & 400 m³)
3,10 \$ / m³ (> 401 m³)
- 2) Égout : Secteur Village : Résidentiel : 133,41\$ / unité (diminution de 4%)
Commercial :143.41\$ / unité (diminution de 4%)
- Secteur Hébert: Le taux passe de 208.42\$ à 118.65\$
(diminution de 43%)
- 3) Ordures : Le taux passe de 147,11\$ en 2013 à 105,51\$ / unité (diminution de 28 %).
- 4) Vidanges des fosses septiques : le taux est fixé à 88,96 \$ / fosse.

C) Rôle d'évaluation : Par rapport à 2013, il y a augmentation de 56 870 050 \$ (19%), la valeur imposable passant de 302 356 200 \$ à 359 226 700 \$ de laquelle le résidentiel représente un plus de 73% avec 262 115 800\$.

D) Profils financiers : Sur le plan régional, les informations fournies par le ministère des Affaires municipales (MAMROT) montrent que, toutes taxes confondues, pour 2013:

	<u>St-Cyrille</u>	<u>St-Germain</u>	<u>Drummondville</u>
Taux global de taxation uniformisé: (taux du 100 \$ d'évaluation)	0.9814	1.1001	1.0779
Charge fiscale moyenne: (résidence d'un logement)	1628 \$	1923 \$	1932 \$

Saint-Cyrille-de-Wendover,
16 janvier 2014.

Mario Picotin
Directeur général